Nations Unies S/PRST/2005/42



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 septembre 2005
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5264[e] séance du Conseil de sécurité, tenue le 20 septembre 2005, dans le cadre de l'examen par le Conseil de la question intitulée « Le rôle de la société civile dans la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

> « Conscient de la complexité des périls qui menacent la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a insisté sur la nécessité d'une stratégie générale de prévention des conflits et de règlement pacifique des différends conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.
>
> Le Conseil a souligné que la responsabilité de la prévention des conflits incombait en tout premier lieu aux gouvernements nationaux, et que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale pouvaient jouer un rôle important en soutenant l'action nationale de prévention des conflits et participer au renforcement des capacités nationales dans ce domaine, tout en reconnaissant l'importance du rôle d'appui de la société civile.
>
> Le Conseil a réaffirmé que cette stratégie devait reposer sur la participation des gouvernements, des organisations régionales et sous-régionales et des organisations de la société civile, selon qu'il conviendra, de sorte à représenter la plus grande diversité possible des opinions.
>
> Le Conseil a souligné qu'une société civile dynamique et diverse pouvait jouer un rôle dans la prévention des conflits ainsi que dans le règlement pacifique des différends. Il a noté qu'une société civile qui fonctionne bien présentait l'avantage de réunir des connaissances spécialisées, des capacités, une expérience, des liens avec des groupes très importants, une influence et des ressources qui pourraient aider les parties en conflit à trouver une solution pacifique à leurs différends.
>
> Le Conseil a relevé qu'une société civile robuste et ouverte à tous pouvait jouer un rôle de premier plan au sein des communautés, modeler l'opinion publique et faciliter la réconciliation de communautés en conflit. Le Conseil a souligné le rôle de relais que les acteurs pertinents pourraient jouer en permettant aux parties en conflit de passer au dialogue et à d'autres mesures de confiance.

05-51522 (F) 200905 200905

Le Conseil a relevé ses relations avec la société civile, qu'il entend renforcer notamment en recourant à la formule "Arria"et en tenant des réunions avec les organisations de la société civile locale à l'occasion de missions du Conseil de sécurité.

Le Conseil a décidé de garder cette question à l'étude. »